

AVIS CONCERNANT L'ENDROIT où seront établis les bureaux de vote par anticipation

Municipalité <u>Sainte-Anne-de-la-Rochelle</u>	Date du scrutin <u>2025</u> <u>11</u> <u>02</u> Année Mois Jour
--	--

Page <u>1</u> de <u>1</u>

Les bureaux de vote par anticipation, qui sont accessibles aux personnes handicapées, sont établis aux endroits suivants :

Bureau de vote		Endroit (adresse)	Numéros des sections de vote rattachées à ce bureau
BVA*	BVPE** (le cas échéant)		
1		145 Rve de L'Église	De 1 à 1
			De à
			De à
			De à
			De à
			De à
			De à

* BVA : bureau de vote par anticipation

** BVPE : bureau de vote au bureau de la présidente ou du président d'élection

Ces bureaux seront ouverts aux dates suivantes :

BVA	8 ^e jour précédant celui du scrutin : Année Mois Jour
	7 ^e jour précédant celui du scrutin : <u>2025</u> <u>10</u> <u>26</u> Année Mois Jour

BVPE	9 ^e jour précédant celui du scrutin : Année Mois Jour
	6 ^e jour précédant celui du scrutin : Année Mois Jour
	5 ^e jour précédant celui du scrutin : Année Mois Jour
	4 ^e jour précédant celui du scrutin : Année Mois Jour

SIGNATURE

Majella Revé
Président(e) d'élection, greffier(-ière) ou greffier(-ière)-trésorier(-ière)

2025
10
08

Année
Mois
Jour